



## Déclaration liminaire du SNUipp-FSU Charente - CAPD du 16.05.2017

Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Les élections présidentielles ont porté Emmanuel Macron à la présidence de la République. Dans le contexte d'une abstention forte et de votes blancs ou nuls records, un nombre important des suffrages qui se sont portés sur son nom ont exprimé avant tout leur rejet du Front National, auquel avait appelé le SNUipp-FSU. Son élection ne constitue donc pas un vote d'adhésion à son programme.

L'accession du Front National à la tête de l'État n'a pas eu lieu. Pour autant, sa candidate a réalisé un score sans précédent, en particulier dans les territoires ruraux, dont ceux de notre département.

Le programme de politique générale du nouveau président est porteur de graves reculs : libéralisation du travail, passage des lois par ordonnances, suppressions de 120 000 postes de fonctionnaires dans les services publics déjà dégradés.

Sur l'Education en particulier, le programme d'Emmanuel Macron comporte des propositions inacceptables comme le redéploiement des postes de « plus de maitres » pour servir au dédoublement des classes de CP et CE1 en Education prioritaire, ainsi que la possibilité pour les maires de revenir sur l'organisation de la semaine scolaire.

Le SNUipp-FSU est au contraire porteur d'une baisse des effectifs dans toutes les classes sur l'ensemble du territoire, réclame une augmentation des postes de « plus de maitres », dispositif plébiscité par les enseignant-es, et un cadrage national pour ce qui est des rythmes scolaires.

Très vite, des mobilisations seront probablement indispensables pour faire part de ces revendications ainsi que défendre nos droits et en conquérir de nouveaux.

Notre organisation syndicale continuera d'exiger l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance du travail invisible, l'inclusion avec tous les moyens pour la réussir, la nécessaire évolution des obligations de service, avec comme première étape la suppression des APC et la revalorisation salariale.

Vous le savez, le SNUipp-FSU est particulièrement impliqué dans le Réseau Education Sans Frontière de notre département. A ce titre, nous nous réjouissons et vous remercions, Monsieur le Directeur académique, de ce que la loi exigeant la scolarisation de tout enfant de moins de 16 ans présent sur le territoire ai pu être appliquée : les 9 enfants pour lesquels nous avons alerté vos services en audience la semaine dernière ont pu être accueillis comme il se doit dans des collèges du département. Nous

réitérons(et nous vous le dirons lors de notre rencontre prévue le 1<sup>er</sup> juin) notre requête de création de classes UPE2A afin que ces enfants, dont le français n'est pas la langue maternelle, puissent se voir dispenser une scolarisation adaptée à leurs besoins.

La CAPD de ce jour doit traiter du passage à la « hors classe ». En application du PPCR, il s'agit de la dernière commission suivant les conditions actuelles ; en attente du contingent définitif, nous aurions souhaité disposer des documents complets, à savoir la liste de l'ensemble des collègues depuis le 9ème échelon, et non pas seulement les personnes classées par barème.

En ce qui concerne les congés de formation professionnelles : le nombre de demandes en augmentation massive cette année, va laisser de nombreux collègues insatisfaits. Il est donc absolument nécessaire d'afficher des critères qui seront suivis dans les années prochaines afin que les collègues puissent établir leur demande en connaissance de cause. Nous demandons à nouveau de pouvoir utiliser les mois qui ne seraient pas utilisés dans d'autres départements de l'académie. De plus, la mise en route tardive du dispositif CPA, entraîne une recrudescence de demandes.

Concernant les demandes de temps partiels : l'articulation entre temps personnel et temps de travail (que l'on sait chronophage et bien au-delà des seules heures de classe) nous paraît une évidence pour une amélioration des conditions de travail et l'efficacité professionnelle. Nous sommes donc toujours attachés à ce que l'ensemble des demandes soient satisfaites, d'autant plus que cette année, le nombre de demandes diminue ! Nous regrettons que la quotité souhaitée par les collègues soit dans de trop nombreux cas modifiée sur demande de l'administration.

Nous avons lors de la dernière CAPD fait part de nos réserves sur les commissions d'entretien concernant les départ en formation CAPPEI. Trop d'avis défavorables vont décourager de nombreux collègues.

Enfin, nous vous demanderons de bien vouloir accéder à la demande des 3 collègues instituteurs d'intégrer le corps de professeurs des écoles bien que seulement 2 places soient proposées cette année. Merci de votre attention.